Compte rendu du conseil d'administration du jeudi 21 novembre 2019

Le quorum étant atteint avec 22 membres présents sur 29, la séance est ouverte à 18 h 05 par monsieur Joseph SERGI, chef d'établissement.

M. Philippe RASPAIL, proviseur adjoint, s'est proposé comme secrétaire de séance.

1 - Approbation de l'ordre du jour du conseil d'administration du 21 novembre 2019

M. SERGI fait lecture de l'ordre du jour.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 7 POUR : 15

L'ordre du jour du conseil d'administration du 21 novembre est adopté à la majorité.

2 - Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 30 septembre 2019

Aucune remarque n'est faite quant au compte rendu du C. A. du 30 septembre 2019.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le compte rendu du conseil d'administration du 30 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

3 - Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration

M. SERGI précise qu'il a repris le règlement proposé l'an dernier en modifiant certains points ; il insiste notamment sur le fait que le délai pour convoquer un C. A. est désormais de 8 jours et que les comptes rendus du C. A. seront consultables sur le site internet du lycée.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

4 - Installations des différentes instances de l'établissement

M. SERGI fait lecture de la composition des différentes instances (commission permanente, conseil pédagogique etc.). Le document récapitulatif est joint à ce compte rendu.

5 - Décision budgétaire modificative n°11

M. GUIGARD, adjoint gestionnaire, présente la D. B. M. n°11 pour information. Aucune remarque faite.

6 - Décision budgétaire modificative n°12

M. GUIGARD présente la D. B. M. n°12 pour vote. Aucune remarque faite.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

La D. B. M. n°12 est adopté à l'unanimité.

7 - Budget définitif pour la sortie E. N. S.

M. GUIGARD présente le budget définitif de l'E. N. S. (sortie pour le C. L. E. P. T.).

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le budget définitif pour la sortie E. N. S. du C. L. E. P. T. est adopté à l'unanimité.

8 - Budgets prévisionnels

a - Séjour à Paris pour les élèves de S. T. M. G.

M. GUIGARD présente le budget prévisionnel pour le séjour à Paris pour les élèves de la série S. T. M. G. (modification du nombre de participants).

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le budget prévisionnel pour le séjour à Paris pour les élèves de S. T. M. G. est adopté à l'unanimité.

b - Séjour à Paris pour les élèves arabisants

M. GUIGARD présente le budget prévisionnel pour le séjour à Paris pour les élèves arabisants (grande mosquée de Paris et institut du monde arabe).

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le budget prévisionnel pour le séjour à Paris pour les élèves arabisant est adopté à l'unanimité.

c - Séjour à Brescia

M. GUIGARD présente le budget prévisionnel pour le séjour à Brescia (modification du nombre de participants).

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le budget prévisionnel pour le séjour à Brescia est adopté à l'unanimité.

d - Séjour en Espagne (Andalousie)

M. GUIGARD présente le budget prévisionnel pour le séjour en Espagne (Andalousie) suite à une modification quant au transport.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le budget prévisionnel pour le séjour en Espagne (Andalousie) est adopté à l'unanimité.

e - Séjour en Angleterre (Brighton) pour les élèves de Seconde et de Première

M. GUIGARD présente le budget prévisionnel pour le séjour en Angleterre (Brighton) pour les élèves de Seconde et de Première.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le budget prévisionnel pour le séjour en Angleterre (Brighton) pour les élèves de Seconde et de Première est adopté à l'unanimité.

9 - Vote pour la demande de subvention au fonds social européen pour le C. L. E. P. T.

M. GUIGARD présente la demande de subvention au fonds social européen pour le C. L. E. P. T. . Madame NOÉZIAN, représentant des personnels enseignants, d'éducation et de documentation - enseignante au C. L. E. P. T., donne également quelques précisions quant à l'objet de la demande.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

La demande de subvention au fonds social européen pour le C. L. E. P. T. est adoptée à l'unanimité.

10 - Contrats et conventions

a - avenants aux différentes conventions pour les ateliers du C. L. E. P. T. (votées le 30 septembre 2019)

M. GUIGARD présente les différents avenants aux conventions votées le 30 septembre 2019. En effet, ces avenants précise que le paiement de certaines prestations est conditionné à l'attribution de la subvention du fonds social européen.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Les avenants aux différentes conventions pour les ateliers du C. L. E. P. T. sont adoptés à l'unanimité.

b - différentes conventions pour la location de locaux pour le C. L. E. P. T. dans le cadre des ateliers artistiques

M. GUIGARD présente les différentes conventions de location pour le C. L. E. P. T. .

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Les différentes conventions pour la location de locaux pour le C. L. E. P. T. sont adoptées à l'unanimité.

c - contrat pour le séjour à Paris pour les élèves de S. T. M. G.

M. GUIGARD présente le contrat pour le séjour à Paris pour les élèves de la série S. T. M. G. suite à la modification du nombre de participants.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le contrat pour le séjour à Paris pour les élèves de S. T. M. G. est adopté à l'unanimité.

d - contrat pour le séjour en Espagne (Andalousie)

M. GUIGARD présente le contrat pour le séjour en Espagne (Andalousie).

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le contrat pour le séjour en Espagne (Andalousie) est adopté à l'unanimité.

e - contrat pour le séjour en Angleterre (Brighton)

M. GUIGARD présente le contrat pour le séjour en Angleterre (Brighton).

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le contrat pour le séjour en Angleterre (Brighton) est adopté à l'unanimité.

f - avenants au groupement d'achats

M. GUIGARD présente les deux avenants au groupement d'achats.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

L'avenant au groupement d'achats est adopté à l'unanimité.

g - convention avec l'association *Télémaque*

M. SERGI présente la convention avec l'association *Télémaque*.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

La convention avec l'association *Télémaque* est adoptée à l'unanimité.

h - convention pour la location de matériel pour le C. D. I.

M. GUIGARD présente la convention pour la location de matériel pour le C. D. I. .

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

La convention pour la location de matériel pour le C. D. I. est adoptée à l'unanimité.

i - convention avec le lycée du Grésivaudan pour l'accueil d'élèves du lycée E. MOUNIER dans le cadre de la prépa I. E. P.

M. SERGI présente la convention avec le lycée du Grésivaudan pour l'accueil d'élèves du lycée E. MOUNIER dans le cadre de la prépa I. E. P. . Le coût sera de quelques H. S. E. versées à l'enseignant responsable de cette préparation (paiement au prorata du nombre d'élèves du lycée E. MOUNIER inscrits).

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

La convention avec le lycée du Grésivaudan pour l'accueil d'élèves du lycée E. MOUNIER dans le cadre de la prépa I. E. P. est adoptée à l'unanimité.

j - convention pour la participation du lycée E. MOUNIER au carrefour des formations

M. SERGI présente la convention pour la participation du lycée E. MOUNIER au carrefour des formations qui aura lieu fin janvier 2020.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

La convention pour la participation du lycée E. MOUNIER au carrefour des formations est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de M. DENOYELLE, représentant de la commune, à 19 h 10. Le nombre de membres est donc de 23.

k - contrat avec Grenoble-Alpes Métropole pour l'entretien de débourbeur - séparateur à graisses

M. GUIGARD présente le contrat avec Grenoble-Alpes Métropole pour l'entretien de débourbeur - séparateur à graisses.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le contrat avec Grenoble-Alpes Métropole pour l'entretien de débourbeur - séparateur à graisses est adopté à l'unanimité.

l - convention avec Camille Bourrier, vidéaste et animatrice d'ateliers autour des arts visuels, pour l'action « club cinéma *YouTube* »

M. GUIGARD présente la convention avec Camille Bourrier, vidéaste et animatrice d'ateliers autour des arts visuels, pour l'action « club cinéma *YouTube* ».

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

La convention avec Camille Bourrier, vidéaste et animatrice d'ateliers autour des arts visuels, pour l'action « club cinéma YouTube » est adoptée à l'unanimité.

m - convention avec l'Espace 600 pour le projet *Femmes au chœur*

M. GUIGARD présente la convention avec l'Espace 600 pour le projet *Femmes au chœur*.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

La convention avec l'Espace 600 pour le projet *Femmes au chœur* est adoptée à l'unanimité.

11 - Don de matériel informatique

M. SERGI présente le don ; l'I. U.T. Grenoble 1 fait don au lycée de 24 unités centrales sans licence OEM du système d'exploitation *Windows*. Ce matériel sera utilisé dans le cadre de l'enseignement obligatoire de Seconde, sciences numériques et technologie.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR :23

Le don de matériel informatique par l'I. U. T. Grenoble 1 est accepté à l'unanimité.

12 - Don de matériel informatique

M. SERGI présente le don ; le lycée E. MOUNIER fait don, à l'école élémentaire Voltaire de Saint-Martin-d'Hères, de 11 ordinateurs avec écrans, claviers et souris car il n'en a plus l'usage. Pour les mêmes raisons, il fait également don, à l'association *Paralpinisme*, de 2 autres ordinateurs avec écran, claviers et souris.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le don de matériel informatique par le lycée E. MOUNIER à l'école élémentaire Voltaire et à l'association Paralpinisme est accepté à l'unanimité.

13 - Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de certains marchés

M. SERGI fait lecture du document transmis aux membres du C. A. et M. GUIGARD y apporte quelques précisions.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

La délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de certains marchés est adoptée à l'unanimité.

14 - Taux de participation aux charges communes pour l'année 2020

M. SERGI explique pourquoi il propose aux membres du conseil d'administration de voter un taux de 15 % de participation aux charges communes ; M. GUIGARD apporte aux membres du conseil d'administration les précisions nécessaires.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le taux de participation aux charges communes pour l'année 2020 fixé à 15 % est adopté à l'unanimité.

15 - Budget 2020

M. SERGI rappelle aux membres du conseil d'administration que le rapport du chef d'établissement est très explicite mais souligne, tout de même, les grandes lignes des orientations qui ont conduit à l'élaboration de ce budget 2020, à savoir : le maintien, dans une très grande majorité d'activités, du montant ouvert, la diminution, en revanche,

de certains postes budgétaires comme l'affranchissement ou la maintenance des bâtiments. En outre, il insiste sur le fait que la baisse du taux de participation aux charges communes permet l'augmentation du crédit nourriture, ce qui doit permettre d'offrir aux usagers du restaurant scolaire de meilleurs produits (BIO par exemple). M. GUIGARD apporte les précisions nécessaires (notamment, l'impossibilité de louer le gymnase à compter du 1er septembre, ce qui engendre la perte d'argent).

Il est important de souligner que l'intégration au 1er septembre prochain des nouveaux locaux devrait engendrer certaines économies.

M. SERGI précise enfin que la situation financière du lycée est correcte, même si le fonds de roulement équivaut seulement à 43 - 44 jours de fonctionnement.

Vote CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le budget 2020 est adoptée à l'unanimité.

16 - Question diverse

Mme NOÉZIAN, avant de poser sa question, souhaite partager, avec les membres du C. A., l'inquiétude des personnels du C. L. E. P. T. quant à son « « devenir » . En effet, le C. L. E. P. T. fonctionne depuis 20 ans et la convention signée entre le Rectorat de Grenoble et le lycée Emmanuel MOUNIER se termine en novembre 2020. À ce jour, il n'y a aucune visibilité quant à son renouvellement. La crainte est que le C. L. E. P. T. devienne un dispositif comme un autre.

M. SERGI précise, pour les membres du C. A., qu'il y a des « interrogations » quant au C. L. E. P. T. et que les visites de Mme HENRY, I. A. - D. A. S. E. N. de l'Isère, ainsi que la venue de Mme la Rectrice ne sont pas sans raison. En outre, des chargés de mission pour la DGESCO - direction générale de l'enseignement scolaire - se rendront prochainement au C. L. E. P. T. ; il faut donc attendre ses conclusions pour connaître les éventuels changements.

Mme NOÉZIAN demande si les dates de la première série d'épreuves des E3C fin janvier 2020 peut-elle être différente pour le C. L. E. P. T. étant donné que des élèves de Première vont intégrer le C. L. E. P. T. début décembre ?

M. SERGI répond que oui mais il est impératif de respecter le calendrier académique (dates de correction, commission académique d'harmonisation).

Mme NOÉZIAN s'interroger également sur le choix des sujets des E3C pour le C. L. E. P. T. ?

M. SERGI répond que, comme pour le lycée, les professeurs du C. L. E. P. T. proposeront 3 sujets par épreuve et qu'il en choisira une.

Enfin, Mme NOÉZIAN souhaite avoir des précisions quant à la correction des copies ?

M. SERGI précise que la correction des copies se fera à l'aide du dispositif SANTORIN (numérisation et anonymat des copies). À ce jour, on ne sait pas qui fera la répartition des copies, donc qui les corrigera.

Mmes FAVRE et ABELLO, représentantes des personnels enseignants, d'éducation et de documentation, demandent la parole afin de lire aux membres du C. A. deux motions (cf. ci-après).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 21.

Le président du conseil d'administration,

LYCEE E. MOUNIER "Le Proviseur" Av. M. Berthelot - Grenoble

M. Joseph SERGI

Le secrétaire de séance,

M. Philippe RASPAIL

Une réforme qui méprise les enseignants et pénalise les élèves

Les élus enseignants au CA du lycée Mounier remercient M. Raspail, proviseur-adjoint, pour le travail très fin sur les emplois du temps qui a permis de limiter au maximum les impacts de la réforme sur ce point, ainsi que M.Sergi qui a entrepris un important travail d'information des familles sur la réforme malgré le peu d'éléments dont il disposait.

Cependant les élus dénoncent les conditions de rentrée qui sont faites aux élèves de 1ere et aux enseignants cette année : Tout d'abord la suppression des séries a entrainé un **choix de 3 spécialités qui s'est souvent fait par défaut et sans réelle connaissance de la difficulté des nouveaux programmes** ; d'ailleurs 4 élèves ont déjà changé de spécialité depuis septembre, et 2 ont changé de filière face à cette difficulté.

La réduction à deux du nombre de spécialités en Terminale donne aux élèves **l'illusion d'un choix** mais les obligera souvent à des choix cornéliens dont nul ne peut dire aujourd'hui qu'il ne leur sera pas préjudiciable dans le processus de Parcours Sup. Ce choix aura également des incidences chaque année sur les postes d'enseignants.

La mise en place des enseignements de spécialité a fait aussi **disparaitre la notion de classe**. La vie de classe est réduite à la portion congrue. Qu'en sera-t-il de l'ambiance de classe, de la solidarité entre élèves qui se voient seulement sur les enseignements du tronc commun ? **L'organisation des conseils de classe** devient également problématique. L'équipe pédagogique rassemble beaucoup plus de professeurs qu'auparavant. Le travail des professeurs principaux, de l'Administration s'en trouve largement complexifié et le **suivi des élèves s'en trouve affecté**.

Quant au « grand oral » de terminale, il est censé être préparé dès la 1ere : par **quelle(s) matière(s) ? Avec quels moyens (les heures n'étant pas fléchées) ? Selon quelles modalités ?** Le plus grand flou règne et les 1eres de cette année devront donc le préparer seulement en terminale, dans des conditions laissées à l'initiative de chaque lycée...

Par ailleurs **la mise en place forcée de la réforme du Bac et du lycée fait peser de graves menaces sur le caractère national de l'examen** qui sera désormais organisé localement, avec des sujets locaux, à des dates locales, sans la garantie de l'anonymat de la correction ni d'une configuration en conditions d'examen. Comment ne pas craindre un étiquetage « bac Mounier » moins considéré qu'un « bac Champo » ?

Quant à la **mise en place des épreuves communes du contrôle continu (E3C), il s'agit là d'une mesure chronophage, désorganisatrice, inutilement stressante, qui vide de sens les apprentissages** et place tout le monde dans une **logique d'évaluation permanente** ne permettant pas de remédier aux difficultés des élèves et **niant le cœur de nos métiers qui est de faire progresser les élèves.**

De nombreux professeurs et élèves sont inquiets face à ces échéances pour lesquelles nous ne savons encore quasiment rien, à quelques semaines des premières épreuves !

En effet, **l'organisation des E3C suscite encore un grand nombre de questions** :

- **les cours seront-ils banalisés pour que les élèves aient le même sujet le même jour ?** En effet si les E3C sont passées sur les heures de cours normales, différentes selon les classes, il faudra un sujet différent par classe pour éviter les fuites. On sait d'ores et déjà par les circulaires qu'**ils n'auront pas des conditions d'examen** (ils seront en classe normale, avec un seul surveillant) et que **les cours seront maintenus autour des épreuves**.
- **Quels seront les attendus en termes de connaissances et compétences alors que la banque nationale de sujets n'est toujours par accessible ?**
- **Comment préparer correctement les élèves à cette 1ere évaluation**, organisée dans la précipitation et qui comptera quand même pour l'examen, quand les professeurs n'ont eu connaissance des nouveaux types de sujets liés aux changements de programmes qu'à travers quelques sujets zéro communiqués trop tardivement et sans avoir pu s'approprier correctement les modalités des nouveaux programmes ? **Que se passera-t-il si les sujets tirés au sort portent sur une partie du programme pas encore traitée ?**
- **Quelles seront les modalités et les délais de correction ?** Y aura-t-il toujours assez de membres dans une équipe pour assurer la correction en interne et ne pas corriger ses propres élèves ? Les professeurs concernés seront-ils libérés de leurs autres cours pour pouvoir corriger les épreuves ou cela constituera-t-il une charge de travail supplémentaire et non rémunérée (comme c'est actuellement le cas pour les épreuves de langue et d'EPS déjà évaluées en contrôle continu) ?

Face à toutes ces incertitudes, ces épreuves ne peuvent avoir lieu dans de bonnes conditions. Aussi **nous demandons la suppression des épreuves d'E3C du second trimestre et l'organisation d'épreuves nationales en fin d'année scolaire de 1ere**, afin que les élèves ne soient pas pénalisés par une réforme qui s'applique à marche forcée, dans la précipitation et le mépris.

En cas de maintien de ces épreuves, nous demandons la banalisation, durant les semaines d'E3C, d'un nombre suffisant d'heures de cours de 1ere, pour que les élèves puissent passer les épreuves en même temps, sur des sujets identiques (sur le modèle du bac blanc de terminale).

Nous demandons également une journée banalisée (au minimum) pour les correcteurs d'épreuves, afin de leur permettre d'assurer le mieux possible cette charge de correction supplémentaire.

Des projets dangereux pour l'avenir

Nous alertons tout d'abord sur la réforme de l'orientation qui a déjà pour conséquence le **démantèlement de l'ONISEP**. C'était pourtant le seul opérateur public qui produisait une information vérifiée, neutre et exhaustive sur l'orientation, les formations et les métiers à destination des élèves. Cette mission a été transférée aux régions (« Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel » du 5 sept.2018) avec le risque de voir valoriser certaines informations plutôt que d'autres selon les priorités à court terme, sur les « métiers dits en tension » plutôt que de fournir une information neutre adaptée aux besoins et souhaits d'orientation des élèves.

Autre conséquence à plus ou moins brève échéance : la fermeture de nombreux Centres d'Information et d'Orientation (CIO). Le rapport Charvet commandé par le ministre préconise de ne conserver qu'un seul CIO par département, ce qui revient à en fermer les 2/3. **Dans notre département, il existe actuellement 3 CIO, il pourrait ne subsister qu'un CIO à terme**. Avec leur disparition, c'est la privatisation à très court terme de l'aide à l'orientation qui se met en place quand il ne restera plus que des officines privées facturant les bilans d'orientation à hauteur de plusieurs centaines d'euros !

Le ministère envisage également de **transférer les missions des PsyEN aux enseignants. Mais ce n'est pas leur métier !** L'instauration dans la réforme, en classe de Seconde des heures d'ACO (Accompagnement à l'Orientation), non financées, en est un signe fort. Et de fait ce sont les professeurs principaux de Sde qui en ont la charge. Nous rappelons en outre que la charge de travail des enseignants est suffisamment importante, il ne saurait être question d'accepter une nouvelle mission résultant d'un transfert des activités des PsyEN.

Les élus enseignants s'élèvent donc contre ces projets qui ne peuvent en l'état que renforcer les effets des inégalités sociales. Ils exigent le maintien de tous les CIO dans l'EN, l'abandon du transfert des DRONISEP aux régions et de la mise à disposition des personnels aux régions ainsi que le respect du statut des PsyEN EDO.

Nous alertons également sur la réforme des retraites à laquelle nous sommes fermement opposés. Celle-ci se traduira par une **dégradation des conditions de départ de tous les salariés**, en particulier des professeurs, obligés de travailler plus longtemps, dans un métier où l'on sait que les dernières années face aux élèves sont particulièrement éprouvantes, pour toucher des **pensions fortement réduites par l'instauration du système par points** dont la valeur du point pourra fluctuer en fonction de la situation économique du pays. Cette pension sera d'autant plus dégradée que les enseignants ne touchent que très peu de primes et que le gel du point d'indice a réduit les salaires depuis plusieurs années. Il se traduira aussi par une **forte inégalité entre les femmes et les hommes** au niveau des pensions, les avantages familiaux étant revus à la baisse et les périodes d'interruption d'activité ou de temps partiel étant largement féminin, dans un métier qui ne l'est pas moins.

Nous alertons enfin sur le projet de suppression des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), à l'heure où les chiffres des suicides dans l'Education nationale alertent sur les conditions, la charge de travail et le mal-être des professeurs dans le 1er et le 2e degré, dont le suicide de Christine Renon a été l'un des symboles. **Nous ne voulons pas d'une école qui maltraite ceux qui la font vivre, et d'une société qui met les adultes comme les jeunes dans la précarité, les poussant à des gestes désespérés** comme celui de cet étudiant qui faute de ressources pour étudier s'est immolé par le feu devant le CROUS à Lyon.

Nous demandons le retrait de tous ces projets qui vont contre l'idée d'une société solidaire et juste, qui respecte les individus et donne une chance à chacun de vivre dignement.